



UNIVERSITÉ
LAVAL

Service des finances

INFO-FINANCES BULLETIN NUMÉRO 21 – JUIN 2010

Introduction

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

Approvisionnement

➤ **Nouvelle convention d'approvisionnement avec Zone – Université Laval**

En conformité avec la nouvelle législation touchant la passation des marchés publics, l'Université Laval a évalué qu'il était de son intérêt de conclure, de gré à gré, une nouvelle convention d'approvisionnement avec Zone – Université Laval pour la passation de plusieurs marchés. Cette convention annule et remplace le *Protocole d'entente relatif aux services d'approvisionnement et de librairie à l'intention de l'Université Laval*. Elle est d'une durée de 5 ans avec 3 options de renouvellement consécutives de 5 ans chacune.

Concrètement, l'Université a décidé d'octroyer de nouveau à Zone – Université Laval l'exploitation de la librairie et des 4 magasins scolaires aménagés présentement sur le campus.

Comme précédemment, l'entente contient les termes et conditions des marchés d'approvisionnement des biens et services suivants :

- l'acquisition des volumes (monographies) et des périodiques imprimés réquisitionnés par la Bibliothèque de l'Université Laval;
- l'approvisionnement des biens requis par les chargés d'enseignement et les chargés de cours de l'Université Laval dans le cadre de l'allocation de soutien professionnel conventionnée;
- le service de recherche et de commande spéciale de livres rares, spécialisés ou épuisés;

- la prise de commande et la vente des manuels scolaires recommandés par les professeurs;
- la vente et la distribution des notes de cours;
- la distribution des ouvrages édités par Les Presses de l'Université Laval.

La grande nouveauté dans cette convention est de confier à Zone – Université Laval, à titre de distributeur, certains marchés d'équipements informatiques suivant des contrats spécifiques à intervenir lorsque l'Université juge que c'est de son intérêt. Par cette décision, l'Université vise à revoir le modèle d'affaire pour l'acquisition des équipements afin de rencontrer les objectifs suivants :

- réaliser des économies importantes au niveau des coûts d'acquisition en regroupant les volumes d'achats institutionnels à ceux des acquisitions par les étudiants et en faisant jouer la concurrence au niveau des manufacturiers;
- minimiser les coûts transactionnels autant pour l'acquisition que pour les procédures d'appel d'offres;
- assurer une qualité de services client-fournisseur pour l'ensemble de la communauté.

Les marchés visés par la nouvelle convention sont l'acquisition des ordinateurs de table incluant leurs accessoires, les ordinateurs portables, les serveurs, les équipements de stockage massif, les logiciels spécialisés de gestion des serveurs et les fournitures informatiques. Certains produits sont exclus de cette entente tels que : les nœuds de calcul, les logiciels d'application (à moins d'entente particulière), les logiciels de systèmes d'exploitation (à l'exception de ceux inclus dans le contrat du revendeur de produit Apple), les équipements et les fournitures de réseautage, les imprimantes et les numériseurs à haut volume ainsi que les cartouches d'imprimante.

Attention : les acquisitions d'équipements visées par la présente convention doivent être effectuées au moyen d'une demande d'achat dans PeopleSoft. **Le Service des finances ne remboursera plus et ne paiera plus à un autre fournisseur que Zone – Université Laval une acquisition visée par la convention, à moins qu'il ait donné son approbation à priori à cette acquisition.**

➤ **Contrat d'approvisionnement pour les ordinateurs de table et les portables**

À la suite de la convention intervenue entre Zone – Université Laval et l'Université Laval, des ententes avec la majorité des manufacturiers d'équipements informatiques ont été conclues de façon à permettre à la coopérative Zone de distribuer les principales marques d'ordinateurs actuellement sur le marché.

Ces ententes sont survenues après une invitation adressée aux manufacturiers intéressés à prendre entente avec Zone – Université Laval pour la distribution de leurs produits. En collaboration avec la coopérative et avec plusieurs facultés et services, le Service des finances a élaboré des conditions et des spécifications pour un ensemble de modèles répondant aux différents besoins de la communauté et pour lesquels les manufacturiers ont été invités à présenter des propositions.

Les propositions retenues vous permettent d'avoir accès à un ensemble de modèles d'ordinateurs à des prix plus que compétitifs et incluant une garantie de 3 ans. Les prix proposés sont fixes pour une durée d'un an. Selon les comportements d'achat de la communauté universitaire, les offres représentent des économies potentielles de près de 30 % par rapport aux prix payés avant les présentes ententes. Les acquisitions d'**ordinateurs de marque** et le service après-vente seront dorénavant offerts par la coopérative Zone. À cet effet, les acquisitions d'ordinateurs de marque se feront directement chez Zone à l'aide d'une demande d'achat et le Service des finances n'exigera plus de soumissions lorsque les achats seront supérieurs à 10 000 \$. Les achats d'**ordinateurs compatibles** chez des fournisseurs externes seront encore permis, mais nous vous invitons à comparer les prix avec ceux offerts par Zone – Université Laval.

Bien que le Service des finances autorise l'achat de plus d'une marque d'ordinateur par modèle, nous recommandons fortement l'achat des appareils les moins dispendieux (prix indiqué en vert) afin que l'Université réalise ce potentiel d'économie. Le Service des finances se réserve le droit, lors d'achat substantiel, de demander une justification quantifiable pour des acquisitions qui ne sont pas effectuées au plus bas prix.

Vous retrouverez la liste complète des modèles sur le site Web de Zone – Université Laval : <http://comptemajeur.zone.coop>.

➤ **Commandes ouvertes versus la politique institutionnel d'acquisition**

Une commande ouverte ou de multiples commandes auprès d'un même fournisseur par le même demandeur est, en regard à la politique institutionnelle d'acquisition, un *contrat à commandes* pour l'acquisition de biens ou un *contrat à prestation de service sur demande* dans le cas des services.

Ces contrats sont assujettis à leur seuil respectif d'appel d'offres sur invitation, soit 10 000 \$ pour l'acquisition de biens et de 25 000 \$ pour l'acquisition de services. Dans ce contexte, le Service des finances ne rehaussera plus le montant total d'une commande ouverte au-delà de ces limites respectives à moins que le demandeur présente 3 soumissions ou que ce dernier change de fournisseur. Aucune commande ouverte ne pourra excéder le seuil de 100 000 \$ sans avoir préalablement fait l'objet d'un appel d'offres public.

Toute commande ouverte de 25 000 \$ et plus devra être publiée sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

➤ **Nouvel encadrement réglementaire imposé par le gouvernement du Québec**

Le 12 avril 2010, la ministre de l'Éducation cautionnait la nouvelle politique ministérielle de gestion contractuelle imposant des lignes de conduite supplémentaires à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et sa réglementation. Ces lignes de conduite visent notamment les contrats avec les travailleurs individuels, les contrats avec les organismes à but non lucratif, les mesures mises de l'avant par l'établissement pour assurer la rotation des contractants et l'obligation, pour les appels d'offres publics de plus de 100 000 \$, qu'un membre du comité de sélection soit externe à l'organisme public concerné par l'appel d'offres.

De plus, il sera dorénavant nécessaire, avant de conclure un contrat de plus de 25 000 \$, que le contractant présente une attestation du ministère du Revenu du Québec faisant foi que cette entreprise a produit ses rapports et déclarations auxquels elle est assujettie et qu'elle s'est acquittée de tout montant dû. Cette dernière obligation concerne uniquement les fournisseurs ayant un établissement d'affaires au Québec.

Le Service des finances apportera les modifications nécessaires à la politique institutionnelle pour prendre en compte ces nouvelles dispositions imposées par le gouvernement. Entre temps, les acheteurs verront à ce que les dossiers soient le plus complets possible.

➤ **Prolongation de l'entente avec Staples Avantage Canada**

Afin de synchroniser le terme du contrat de l'Université Laval avec celui du Regroupement des gestionnaires en approvisionnement des universités québécoises (RGUQ) pour un éventuel appel d'offres en fournitures de bureau et en papeterie, l'Université Laval a prolongé l'actuelle entente avec Staples Avantage Canada pour une période de 4 mois, soit du 1^{er} juin au 30 septembre prochain.

➤ **Comptoir de location de véhicule – Paiement avec une carte de crédit**

Dans le cadre de votre travail, il est possible de louer un véhicule auprès du comptoir de location DISCOUNT et de payer par carte de crédit, et ce, en bénéficiant des tarifs contractuels établis lors du dernier appel d'offres publiés en octobre 2009. Toutefois, afin de démontrer votre appartenance à l'Université Laval, vous serez invité à présenter votre carte d'identité de l'Université pour confirmer votre lien d'appartenance. Dans le cas contraire, DISCOUNT se verra dans l'obligation de facturer les frais quotidiens d'assurance.

Cette modalité ne s'applique pas pour les locations effectuées par bon de commande.

Comptabilité

➤ **Taxe de vente harmonisée (TVH)**

Nouvelle taxe en Ontario et en Colombie-Britannique

Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique se sont entendues pour mettre en œuvre la TVH, qui remplacera la taxe de vente provinciale actuelle et la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) dans ces provinces à compter du 1^{er} juillet 2010.

Il convient donc de mentionner que toute facturation effectuée pour des biens et services taxables fournis dans ces provinces après le 30 juin 2010 sera assujettie aux taux combinés de la TVH applicable, soit 13 % en Ontario et 12 % en Colombie-Britannique.

Changement de taux en Nouvelle-Écosse

Le taux de la TVH en Nouvelle-Écosse passera de 13 % à 15 % le 1^{er} juillet 2010.

Pour plus d'informations concernant ces changements, vous pouvez contacter M^{me} Caroline Boulianne au Service des finances poste 3089.

➤ **Adresse personnelle d'un individu non résident (T4ANR)**

Lorsque vous effectuez un paiement à l'agence de voyages Laurier du Vallon ou à des hôtels pour un individu non résident du Canada (compte 352000) à l'aide du formulaire de demande de paiement, vous devez nous fournir l'adresse personnelle complète de l'individu afin que nous puissions émettre un feuillet fiscal « T4ANR » en fin d'année.

➤ **Transactions UL-AU**

Comme les entités AU sont des organismes externes, il faut les traiter comme tel lors de la facturation. Même s'il est possible d'utiliser la facturation interne, il ne faut pas oublier d'inscrire un compte de revenus externes dans UL et d'appliquer les taxes, s'il y a lieu.

Il est à noter que pour imputer des dépenses dans une entité AU il faut procéder par facturation et non par virement de dépenses.

➤ **Acquisition d'équipements et de logiciels**

Nous tenons à vous rappeler que les comptes 551000 et 551800 doivent servir à l'acquisition d'immobilisations. Pour ce qui est des frais suivants, ils doivent être inscrits au compte mentionné.

- Mise à jour de logiciels : 451100 – Entretien et réparation de l'équipement audiovisuel et informatique.
- Licence d'un logiciel (renouvellement annuel) : 880200 – Location de logiciels.
- Garantie de logiciels : 451100 – Entretien et réparation de l'équipement audiovisuel et informatique.
- Garantie sur de l'équipement scientifique : 451800 – Entretien et réparation des équipements scientifiques.
- Garantie sur de l'équipement : 451500 – Entretien et réparation du mobilier et de l'équipement.

Il est à noter qu'un contrat d'entretien ou de garantie de plus d'une année pourra être traité comme frais payés d'avance lors de la démarcation de fin d'année.

Recherche

➤ **Signature des rapports financiers du 31 mars 2010**

Le Service des finances sollicite votre collaboration pour lui acheminer le plus rapidement possible les rapports financiers signés par les chercheurs. La date limite de production aux trois conseils fédéraux (IRSC, CRSH et CRSNG) est le **30 juin 2010**. Pour le FQRNT et le FQRSC, les chercheurs doivent approuver leur rapport financier directement sur l'extranet des organismes **avant le 30 juin 2010**. Nous vous remercions de faire le nécessaire auprès des chercheurs afin que l'on puisse respecter les échéances fixées par les organismes.

➤ **Limites salariales – Programme FONCER**

Les trois conseils fédéraux ont récemment imposé des limites salariales pour le programme FONCER (formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche).

	Sources de fonds	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	Post doctorat
Comptes		0527 et 0551	0524 et 0552	0518 et 0553	0519 et 0550
Minimum		5 625 \$	17 300 \$	21 000 \$	40 000 \$
	FONCER	4 500 \$	8 650 \$	10 500 \$	20 000 \$

	Toutes sources incluant FONCER	1 125 \$	8 650 \$	10 500 \$	20 000 \$
Supplément facultatif		Toutes sources sauf CRSNG	Toutes sources sauf CRSNG	Toutes sources sauf CRSNG	Toutes sources sauf CRSNG
Durée		16 semaines	Par année	Par année	Par année

Le tableau des limites salariales transmis dans le dernier bulletin Info-Finances (avril 2010) continue de s'appliquer pour les autres programmes.

Ce tableau est à titre indicatif et ne remplace aucunement les règles détaillées dictées par les organismes subventionnaires décrites au lien suivant :

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/index_fra.asp

Formation et pilotage de systèmes

➤ Ligne de support 10000

Pour la période du 5 juillet au 27 août, le service de support en ligne sera offert du mardi au vendredi, entre 8 h 45 et 11 h 45.

➤ Formations en salle et en ligne

Les formations en salle se termineront le 22 juin et reprendront en septembre prochain. Les formations en ligne *À la découverte de PeopleSoft 8.9*, *Les bases en gestion financière* et *Explo – Exploration comptable de l'Université Laval* seront disponibles cet été.

Pour vous inscrire à l'une de ces formations, veuillez consulter le calendrier des formations disponibles sur le site Web du Service des ressources humaines à l'adresse :

http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/formation_perfectionnement/form_formationsoffertes/calendrier_formation